



SOIRÉE DES JEUNES RETRAITÉ.E.S

Le 25 septembre, les jeunes retraité-e-s du Val-de-Travers sont conviés à une soirée conviviale à Fleurier pour découvrir services, associations et conseils utiles pour leur nouvelle étape de vie.

Le jeudi 25 septembre, de 18 h à 20 h, la salle Fleurisia de Fleurier accueillera la traditionnelle soirée dédiée aux jeunes retraité-e-s du Val-de-Travers. Une invitation a été envoyée aux personnes concernées, qui pourront venir échanger et s'informer dans une ambiance détendue. Cette rencontre est organisée par l'Agence AVS-AI avec le soutien de la Commune. L'objectif est double : faire connaître les prestations disponibles pour les retraitées et les retraités, et permettre aux associations locales, souvent en quête de bénévoles, de se présenter. Une occasion pour celles et ceux qui viennent de quitter la vie professionnelle de découvrir comment s'engager et rester actif.

La soirée offrira aussi des informations pratiques :

- La Police neuchâteloise proposera une intervention sur la prévention des arnaques, un sujet plus que jamais d'actualité.
- De son côté, transN présentera son nouveau canal de vente : la possibilité d'acheter un billet par SMS, simple et rapide.

Entre conseils, découvertes et échanges, la soirée est un moment privilégié pour bien débiter cette nouvelle étape de vie ! •



INFORMATIONS PRATIQUES

TRAVAUX À COUVET : LES COMMERCE SONT TOUJOURS OUVERTS

Les travaux sur la Grand-Rue de Couvet avancent selon le planning et, si l'impact sur la vie du village existe, il est important de rappeler que les commerces, les établissements publics et les habitations restent accessibles. Le Conseil communal encourage donc la clientèle des nombreuses enseignes à poursuivre leurs achats pendant cette phase de chantier. Le commerce de proximité est essentiel pour notre commune ; à la population valloisienne de démontrer qu'elle tient aussi à ce tissu économique vivant et diversifié.

VOTATIONS – DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025

REPLIR + SIGNER + SCELLER = VOTER ! Pour que votre vote soit pris en compte, n'oubliez pas de remplir votre carte de vote, d'indiquer votre date de naissance, de signer votre carte de vote, de sceller votre/vos bulletin/s dans l'enveloppe de vote. Envoyez le tout à l'administration communale ou déposez l'enveloppe dans les boîtes aux lettres de la commune.

Si votre carte de vote est incomplète, votre enveloppe de vote ne peut pas être prise en compte ; c'est comme si vous n'aviez jamais participé. Pensez-y : votre voix peut faire toute la différence. VOTER : ensemble, faisons remonter le taux de participation et contribuons à la vie démocratique de notre pays ! Davantage de renseignements sur : www.val-de-travers.ch/page/votations-etelections.

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations : www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

Adresses	Dates limites oppositions	Bien-fonds	Descriptions
Couvet – Site Dubied 14	23.09.2025	3995	Station transformation et ligne souterraine
Fleurier – Rue du Régional 3	29.09.2025	2552	Installation photovoltaïque
Fleurier – Rue du Belle-Île 5	29.09.2025	1929	Mise en conformité de la place de parc
Boveresse – Rue du Stand 7	06.10.2025	1006	Mise en conformité : pose d'un container
Couvet – Saint-Gervais	06.10.2025	3967	Mise en conformité : modifications de terrain
Travers – Rue de la Promenade 5	06.10.2025	2599	Mise en conformité d'une zone de parking
Travers – Rue Miéville 17	06.10.2025	2634	Mise en conformité : rénovation d'un appartement dans les combles

avis officiels

TAILLE DES HAIES, DES BRANCHES D'ARBRES

Nous rappelons aux propriétaires riverains de routes communales que les branches d'arbres et les haies doivent être coupées conformément à la législation en vigueur. Les branches d'arbres qui surplombent la chaussée à moins de 4m50 doivent être taillées, de même que celles qui dépassent le bord de la chaussée ou masquent la signalisation. Les haies en bordure de la voie publique doivent être coupées de façon à ne pas gêner la circulation, limiter la visibilité, obstruer l'éclairage public ou masquer la signalisation. Les bornes hydrantes doivent être accessibles en tout temps. Un délai, échéant au 30 septembre 2025, est imparti aux propriétaires pour procéder à l'élagage de leurs arbres et haies, faute de quoi, ce travail sera exécuté à leurs frais. •

PHOTO ANIMALIÈRE

ÉPERVIER D'EUROPE

« L'épervier, déterminé, traverse les fourrés, pour chasser. Fugace et sans faire de bruit, le rapace poursuit et frappe sa proie. » •



© Vincent Pezzatti

ÉCLAIRAGE LORS DE CERTAINES MANIFESTATIONS ET RÉCLAMES LUMINEUSES

Depuis septembre 2022, la Commune de Val-de-Travers éteint l'éclairage public durant une partie de la nuit pour limiter le gaspillage énergétique mais aussi pour réduire la pollution lumineuse qui affecte la faune mais également les humains. Cette mesure a été largement acceptée par la population qui peut ainsi se réapproprier les étoiles et les lumières célestes.

Pour des raisons de sécurité et de confort, les réverbères restent toutefois allumés lors de certaines manifestations publiques à la demande des organisateurs, de la police neuchâteloise ou sur décision de la Commune elle-même. Ne soyez donc pas étonnés si l'éclairage public reste parfois allumé durant un week-end dans votre village ; un événement festif a certainement lieu près de chez vous !

Finalement, pour mémoire, le Conseil communal a décidé en octobre 2022 de contraindre les commerces, les établissements publics et les entreprises à éteindre l'illumination de leurs façades, de leurs vitrines et de leurs réclames lumineuses entre 22h00 et 05h00 le lendemain lorsque ceux-ci sont fermés (hors des heures d'exploitation). Nous comptons sur la participation de tous ces acteurs économiques pour réduire la pollution lumineuse dans notre commune. •

ANNONCES

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement par Mme Frédérique Clerc tous les lundis du 1^{er} septembre au 27 octobre 2025 (sauf les lundis 22 septembre et 6 octobre 2025), dans le hall d'espaceVal à Couvet, Clos-Pury 15, de 18 h à 19 h et toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous au 078 801 84 44.

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi